

N°53

Objet :

**MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Rapporteur :

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

2 OCTOBRE 2024

Date de la Convocation :

26 SEPTEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

26 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 2 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Louis-Armand VIREY.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Gharib NAJI	pouvoir à	Jean-Paul DEMAREZ
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Jean-Marc JUSTINE
Valentin GUILLAUME
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 04

Membres absents : 05

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2024

N°53

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,
VU le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 19 septembre 2024,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 20/09/2024

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la proposition de M. le Maire de mise à jour des emplois comme jointe en annexe,

Considérant les mobilités intervenues et à venir (postes actuellement vacants)

Considérant les modifications de temps de travail de certains professeurs qui seront recrutés au conservatoire à rayonnement communal, ces évolutions n'entraînant aucune augmentation du nombre de postes

Considérant les modifications de quotité de temps de travail du conservatoire à rayonnement communal suivantes :

- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe : quotité de travail de 60% qui évolue à 70%
- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique à 97,5% qui est dissocié en 2 postes : 1 grade à 72,5% et 1 autre à 20%, les grades sont actuellement vacants sur le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : VALIDE la création des grades suivants :

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20241002-053DEL24-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024

Création / suppression	grade / emploi	Effectifs	ETP
Création	Filière Administrative		
	Rédacteur principal 1ère classe	1	1
	Rédacteur principal 2ème classe	1	1
	Filière Animation		
	Animateur	1	1
	Filière Sanitaire et sociale		
	ATSEM principal 2ème classe	1	1
	Filière Sociale		
	Agent social	2	2

ARTICLE 2 : ADOPTE le tableau des effectifs joint en annexe.

ARTICLE 3 : VALIDE et ADOPTE les créations, suppressions et actualisations de postes jointes en annexe.

ARTICLE 4. : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 012.

Fait et délibéré à Achères, le 2 octobre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE



Délibération publiée le :

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20241002-053DEL24-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024